VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

RÉSIDENCE A DEUX ETAGES.

No 2104 rue Orléans, entre les rues Johnson et Galvez.

Succession de Mathias Bengert.

No 84 407 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur — Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI, le 14 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 9 décembre 1907, de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Pierre, Orléans, Johnson et Galvez, laquelle portion de terre mesure trente pieds de face à la rue Orléans sur soixante dix neuf pieds cinq pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles et est une partie du lot No 2 de l'ilet No 24 sur un plan déposé en l'étude de A. J. Guirot ass en notaire en ce ts ville. Les améliorations sont désignées par le numéro municipal 2104 rue Orléans et comprennent une résidence en bois à deux étages contenant 8 chambres, etc.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur: la portion du crédit devant être démontré par billets de l'acquéreur s'en a propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue avec les clauses usuelles de sécurité, dix pour cent pour frais d'avoué en cas de procès le transfert de l'assurance, etc.: l'acquéreur devant payer ses deniers et en plus de son enchère les taxes sur ladite propriété pour l'année 1908; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

A. D. Danziger, avocat.

14 déc—14 15 22 29—jan 5 12 14

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 84,041, Cour Civile de District, Division E.

Succession de Alfred H. Isaacson

Meubles, Marjoumerie et autres Effets Mobiliers, à l'encan, JEUDI, le 19 décembre 1907, à 11 heures a. m., sur les lieux No 1143 avenue Louisiana, coin de la rue Camp—

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, Dossier No 84,041, dans l'affaire intitulée Succession de A. H. Isaacson, ledit ordre daté et signé le 4 décembre 1907, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai de vendre à l'enchère publique, JEUDI, le 19 décembre 1907, à 11 heures A. M., sur les lieux No 1143 avenue Louisiana, coin de la rue Camp—

Meubles de Salon, Piano Steinway, Vases, Peintures, Abat-Jour de Fenêtre, Ameublement de Chambre, Prie-Dieu, Nattes, Tapis, Argenterie et Plaqué, Bijouterie, Bagues, Boutons de Manches, Insignes en Or, Vieilles Pièces de Monnaies Rares, Eventail Electrique, Verrerie, Fourneau à Gaz, Fourneau de Cuisine, Ustensiles de Cuisine, Faïence et Verrerie, Armoire à Linge, en Cèdre, Bibliothèque, Livres, etc., etc., selon un inventaire sur filière.

Conditions—Comptant à la vente en monnaie courante des Etats-Unis.

J. L. ONORATO,
Agent de Propriétés Foncières et Encanteur, 318 rue Baronne.

8 déc—8 15 18 19

AVIS AUX CREANCIERS

E. Comery, Jr, versus ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 49,730 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par H. B. McMurray, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Dinkelspiel, Hart et Davey, avocats.

7 déc—7 12 18

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE DU TROISIÈME DISTRICT.

Succession de Jacob P. Nelson, Vve Jacob P. Nelson et George P. Nelson.

No 82,429—Cour Civile de District, Division E.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur — MERCREDI, le 18 décembre 1907 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de Cour, à moi adressé, signé le 11 novembre 1907, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, j'offrirai à l'enchère publique dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre dans le Troisième District de cette ville, formant le coin des rues Prieur et Aubry et mesurant trente pieds de face à ladite rue Prieur sur cent dix huit pieds, cinq pouces et neuf lignes de profondeur et façade à ladite rue Aubry dans l'ilet borné par les rues Prieur, Aubry, Roman et O'Kelly, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant la même propriété acquise par Jacob P. Nelson, par achat de Mlle Marie Defrain, par acte pardevant Octave De Armas, ancien notaire, daté le 21 février 1868 et enregistré dans le livre des transferts 93, folio 605.

Les améliorations consistent en un cottage simple, couverte en ardoises, connu comme No 1800 rue Prieur.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes pour 1907 et faire 20 pour cent de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Ernest T. Florance, notaire, en l'étude dudit notaire, 320 rue St Charles.

17 nov—17 24—déc 1 8 15 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété sur le Bord du Lac—Succession de Baptiste Moreau.

No 83,101—Cour Civile de District, Division B

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—MERCREDI, le 18 décembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de Cour à moi adressé, signé le 7 novembre 1907, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, j'offrirai à l'enchère publique, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux lots de terre dans l'ilet 5485, borné par America, Madison, Duplessis et London Wharf, mesurant ensemble 71 pieds à America, 219 pieds 8 pouces 6 lignes à Madison, 26 pieds au London Wharf et 321 pieds 11 pouces 10 lignes sur une ligne séparant des terres de la Milne Asylum.

2° Quatre lots de terre dans l'ilet No 5458, borné par les rues America, Columbia, Madison et Duplessis, mesurant ensemble 77 pieds 2 pouces et 2 lignes à la rue America, 319 pieds 2 pouces et 3 lignes à Madison, 122 pieds 7 pouces et 1 ligne à Columbia, 322 pieds 11 pouces et 2 lignes sur la ligne séparant des terres de la Milne Asylum.

3° Une moitié (1/2) d'un ilet de terre No 5457, borné par les rues America, Hambourg, Columbia et Madison, mesurant 160 pieds aux rues America et Columbia, 319 pieds à la rue Hambourg et sur la ligne séparant de la propriété de César Huet.

4° Lots dans l'ilet 5271, borné par les rues Columbia, Frankfort, Madison et Duplessis, mesurant 319 pieds 10 pouces et 3 lignes à la rue Madison, 128 pieds à la rue Frankfort, 127 pieds 10 pouces et 6 lignes sur une ligne parallèle à la rue Madison, de là 32 pieds vers la rue Madison, de là sur une ligne parallèle à la rue Madison d'environ 190 pieds, de là 170 pieds 10 pouces et 2 lignes à la rue Columbia à l'enclognure de la rue Madison.

La propriété dans l'ilet No 5264, borné par les rues Frankfort, Madison, New York et Duplessis, mesurant 128 pieds 3 pouces et 8 lignes à la rue Frankfort, 319 pieds 10 pouces et 1 ligne à la rue Madison, 128 pieds à la rue New York, 319 pieds 8 pouces et 6 lignes sur la ligne le séparant de la propriété de César Huet, en dehors de ce dernier morceau vendu à une vente de taxe (C. O. B. 189, fo. 482) la propriété décrite comme lot No 1 mesurant 141 pieds de face au Chemin Coquille sur 351 pieds de profondeur, coin de la rue New York.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire 20 0/0 de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Ernest T. Florance, notaire, au bureau dudit notaire, No 320 rue St Charles.

17 nov—17 24—déc 1 8 15 18

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE, 1408 RUE TOURO A L'ENCAN.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division A, Paroisse d'Orléans, ledit ordre signé le 15 novembre 1907, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, JEUDI, le 19 décembre 1907, à midi, la propriété ci-après décrite.

Une portion de terre avec les bâtisses dans le Troisième District, dans l'ilet borné par les rues Touro, Bourbon, Villeré et Robertson, située à une distance de 40 pieds 2 pouces de la rue Villeré, mesurant 16 pieds de face à la rue Touro par une profondeur de 128 pieds 2 pouces, étant une partie du lot 2 le plus près de la rue Robertson.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907, tous les frais nécessaires pour les certificats payer pour l'acte de vente pardevant E. I. Weil, notaire: et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO, Encanteur
Et Agent de Propriétés Foncières 318 rue Baronne.

Jos Lentenschlager, avocat. 17 nov—17 24—déc 1 8 15 19

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

M. A. Baccich — M. A. Baccich

VENTE EN PARTAGE.

BONNE ENCOIGNURE POUR COMMERCE,

1201-1203 Rue Barthélemy, Coin de la Rue Marais,

A L'ENCAN, JEUDI, LE 26 DECEMBRE 1907, A MIDI.

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne.

PAR M. A. BACCICH, Encanteur—En vertu d'un jugement de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de "Valentine Springer et als vs Stephen Springer", No 83,906, Cour Civile de District, Division E, ledit jugement lu et rendu en Cour ouverte le 15 Nov. 1907 et signé le 21 Nov. 1907, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 26 décembre 1907, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances ci-dessus y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Barthélemy, Marais, Mumat et Urquhart, désigné par la lettre A et mesurant 59' 6" de face à la rue Barthélemy sur 144' de profondeur et façade à la rue Marais, lesquelles deux rues formant l'encoignure.

Les améliorations consistant d'une bâtisse double en bois à un étage occupée par une épicerie et buvette et résidence, contenant sept chambres.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un crédit de un et deux ans, garantie par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue et portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; la dite portion du crédit, s'il y en a, devant être représenté par des billets de l'acquéreur, souscrit par lui à son propre ordre et par lui endossés. L'acquéreur devant assumer aussi les taxes pour l'année 1908. L'acte de vente devant être passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur et devant contenir les clauses usuelles de sécurité, relative aux frais d'avoués, en cas de procès, le transfert de l'assurance, etc. L'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

M. A. BACCICH, Encanteur
et Gérant de la NATIONAL REALTY COMPANY.

Alfred D. Danziger, avocat pour le demandeur, Gustave R. Liambias, avocat pour le défendeur.

24 nov—24 déc 1 8 15 22 26

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE PARTAGE.

Cottage simple sur quatre grands terrains, 612 rue Cortez, encoignure de la rue D'Hémécourt.

Caroline Reidenger, veuve de William Nagel, vs Wm J. Nagel et als.

No 83,961—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet. MARDI, le 7 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 7 novembre 1907 et signé le 14 novembre 1907 et d'un ordre daté le 26 novembre 1907 de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune, Ulloa, D'Hémécourt, Cortez et Télémaque, désignés par les Nos 1 A, 2 A, 3 A et 4 A, sur un plan dressé par L. Rozenstein, voyer, daté le 7 mars 1868, et déposé pour référence en l'étude de Edward Barnett, ancien notaire, lesquels dits lots contigus et mesurent chacun 24 pieds, 7 pouces 5 lignes de face à la rue D'Hémécourt par 106 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot 1 A portant encoignure sur la rue D'Hémécourt et Cortez. Les améliorations sont désignées par le No 612 rue Cortez et comprennent un cottage en bois contenant 5 chambres, etc.

La propriété devant être vendu ensemble.

Conditions—1/3 en plus comptant et la balance, s'il y en a en un crédit de 1 an ou 1 et 2 ans, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontré par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendu, avec le pacte de non aliénando, et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer en deniers et en plus du montant de son enchère les taxes d'Etat sur la propriété dues et exigibles en l'année 1907; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant A. B. Leopold, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Jos. A. McCaleb, avocat pour le demandeur.

7 déc—7 8 15 22 29—jan 5 7

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un lot de meubles de maison dans le local No 726 rue St Louis — Succession de Mme Bessie Chase—No 84 284 Cour Civil de District — Division B.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur — VENDREDI, le 27 décembre 1907, à 11 heures a. m., dans le local No 726 rue St Louis, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 9 décembre 1907, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 30 du Faubourg Clouet, maintenant 732, borné par les rues Clouet, Louisa, Claiborne et Derbigny, mesurant 32 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Claiborne sur 241 pieds à la rue Derbigny, sur laquelle il y a une façade de 82 pieds 1 pouce et 4 lignes.

2° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 54 du Faubourg Clouet, maintenant 1156 borné par les rues Clouet, Louisa, Liberté (maintenant Mire) et Feret (maintenant Tonti), mesurant 32 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Liberté (maintenant Mire) sur 241 pieds à la rue Feret (maintenant Tonti), sur laquelle il y a une façade de 82 pieds 1 pouce et 4 lignes.

3° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 58, Faubourg Clouet, maintenant 1226, borné par les rues Clouet, Louisa, Feret (maintenant Tonti) et Verta, (maintenant Rocheblave) mesurant 32 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Feret (maintenant Tonti) sur 241 pieds de profondeur, à la rue Verta (maintenant Rocheblave) sur laquelle ayant une façade de 82 pieds 1 pouce 4 lignes.

4° Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 63 du Faubourg Clouet, maintenant 1210, borné par les rues Clouet, Louisa, Verta (maintenant Rocheblave) et une ligne de quarante arpents du fleuve Mississippi, divisant ladite propriété de la propriété antérieure appartenant à P. J. Trinon et al, mesurant 32 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Verta (maintenant Rocheblave) 241 pieds à ladite ligne, laquelle ayant une façade de 82 pieds 1 pouce 4 lignes.

Sur le côté supérieur est le "Northeastern et le Great Northern Railroads," sur le côté du lac la "Terminal et Prince Railroad" et au-dessous le Chemin de Ceinture.

Conditions — Comptant, 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. Les notes de vente devront Chas Schneidman, notaire, aux frais des acquéreurs, les taxes de 1908 devront être payées par les acquéreurs.

Wm Winans Wall, avocat.

8 déc—8 15 22 29—jan 5 9

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES
PROPRIETES DANS LE PREMIER DISTRICT.
COTTAGE DOUBLE Nos 2604 et 2606 RUE ERATO.

Borné par les rues Lesseps, Magnolia et Thalie

COTTAGE DOUBLE Nos 1309 et 1310 RUE LOCUST

Borné par les rues Thalie, Freret et Erato.

COTTAGE DOUBLE Nos 1417 et 1419 RUE FRANKLIN.

Borné par les rues Melpomène, Thalie et Liberté.

QUATRE MAISONS APPARTEMENTS, Nos 2427, 2429, 2431 et 2433 RUE ERATO

Borné par les rues Freret, Clio et Howard.

Partage parmi les héritiers, dans l'affaire intitulée Jacob Geyser et als vs Albert Geyser et als. No 84 023—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau 824 rue Commune—MARDI, le 7 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un jugement de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, jugement rendu en cour ouverte le 26 novembre 1907 et le jugement signé en cour ouverte le 3 décembre 1907, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances ci-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Erato, Freret, Howard et Clio, et mesurant en mesure américaine d'après un arpentage fait par Edgar Pilie, voyer, une copie d'un devis duquel est annexée à un acte de vente de M. et Mme Robert Cevaer, les vendeurs, passé pardevant moi, notaire, le 29 mai 1891, soixante et un pieds de face à la rue Erato sur une profondeur ent e lignes parallèles et égales de soixante quatre pieds de face à la rue Freret, et formant l'encoignure des rues Erato et Freret. Les améliorations comprennent quatre résidences Nos 2427, 2429, 2431 et 2433 rue Erato, coin de la rue Freret, bornée par les rues Clio et Howard, contenant deux chambres et cuisine de chaque côté.

3° Un certain lot de terre d'allongement et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Locust, (autrefois Sella) Freret (autrefois Jacobs), Thalie et Erato, désigné par le No 6 sur un certain plan dressé par John F. Braun, voyer, daté le 25 avril 1876, exhibé à une vente publique et adjudication faite par C. E. Girardey, encanteur, dûment licencié de cette ville, le 16 décembre 1876. Ledit lot de terre mesurant trente et un pieds, onze pouces et cinq lignes de face à la rue Locust par cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot de terre est désigné par le No 10, sur un plan fait par Hedin et Schlowbaum, ingénieurs civils, daté le 18 mai 1854 et désigné comme plan 182 en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville. Les améliorations comprenant un cottage double 1308-1310 rue Locust entre les rues Erato et Thalie, borné par les rues Freret, contenant trois chambres et cuisine de chaque côté.

4° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Thalie, Melpomène et Liberté, et désigné par la lettre B, ledit lot de terre mesurant trente trois pieds six pouces de face à la rue Franklin par quatrevingt seize pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistant d'un cottage double, Nos 1417-1419 rue Franklin, entre les rues Melpomène et Thalie, borné Par la rue Liberté, contenant 4 chambres et cuisine sur un côté et 3 chambres et cuisine de l'autre côté.

Sur les conditions et termes suivants, à savoir: Une moitié ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou un et deux ans, en billets des acquéreurs, garantis par hypothèque avec lien de vendeur et privilège sur la propriété, les frais de vente aux frais des acquéreurs et devant être passés pardevant Robert Legier notaire, et devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité de coutume, l'acquéreur devant payer pour les certificats requis pour la vente et les taxes d'Etat pour l'année 1907, ses deniers et en plus du prix de l'adjudication; les billets pour les payements différés devant porter intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, l'acquéreur devant déposer avec l'encanteur 10 pour cent du montant de l'adjudication au moment de la vente.

7 déc—7 8 15 22 29—jan 5 7

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Dearborn & Warfield vs R. L. Glasgow.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 31,463—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable By Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 726 rue St Louis, entre Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 24me jour de décembre 1907, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir—Une filière de bureau, commode, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré dans mes bureau. Conditions—Comptant. WM J. READY, constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. A. E. Hebert, avocat, pour le demandeur. 13 déc—12 19 24

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE DU TROISIÈME DISTRICT.

Successions de Jacob P. Nelson, Vve Jacob P. Nelson et George P. Nelson.

No 82,429—Cour Civile de District, Division E.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur — MERCREDI, le 18 décembre 1907 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de Cour, à moi adressé, signé le 11 novembre 1907, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, j'offrirai à l'enchère publique dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre dans le Troisième District de cette ville, formant le coin des rues Prieur et Aubry et mesurant trente pieds de face à la rue Prieur sur cent dix huit pieds, cinq pouces et neuf lignes de profondeur et façade à ladite rue Aubry dans l'ilet borné par les rues Prieur, Aubry, Roman et O'Kelly, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant la même propriété acquise par Jacob P. Nelson, par achat de Mlle Marie Defrain, par acte pardevant Octave De Armas, ancien notaire, daté le 21 février 1868 et enregistré dans le livre des transferts 93, folio 605.

Les améliorations consistent en un cottage simple, couverte en ardoises, connu comme No 1800 rue Prieur.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes pour 1907 et faire 20 pour cent de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Ernest T. Florance, notaire, en l'étude dudit notaire, 320 rue St Charles.

17 nov—17 24—déc 1 8 15 18

Lionel Ricau

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Occasion pour Spéculation.

4 ilets de terre dans le Troisième District.

Succession de Joseph Barthet.

No 83,409, Cour Civile de District, Division B

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—MERCREDI, le 18 décembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de Cour à moi adressé, signé le 8 novembre 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, j'offrirai à l'enchère publique, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir—

L'ilet 52 Faubourg Washington (maintenant 1678, Troisième District) borné par les rues Industrie, Agriculture, Emily et Couvent.

Deux ilets de terre situé dans le Faubourg Washington, au borné par les rues Matilda, Emily, Trésor et Bénéfice, et'un borné par les rues Emily, Couvent, Trésor et Bénéfice, ce qui le 13 septembre 1836.

L'ilet quatre vingt dix huit Faubourg Washington, ce qui le 13 septembre 1836.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1907 et faire 20 0/0 de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Ernest T. Florance, notaire, au bureau dudit notaire, 320 rue St Charles, Nouvelle-Orléans.

17 nov—17 24—déc 1 8 15 18

Jas. A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE,

1838 rue Painters, entre les rues N. Roman et Prieur.

Succession de Antonino ou Antonio Solario.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 84 061.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 24 décembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 723 rue Union, en vertu d'un jugement de l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 20 novembre 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses, etc., dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Nord Roman, Painters, Nord Prieur et Arts, désigné comme lot No Quinze dans l'ilet No 606 sur un plan de C. Unces Lewis, député-voyer, daté le 17 novembre 1902, conformément au dit lot commençant: soixante pieds de la rue Nord Prieur et mesurant trente (30') pieds de face à la rue Painters, la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent dix pieds (110') entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant—Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire. Dix pour cent de dépôt au moment de la vente.

21 nov—21 24—déc 1 8 15 22 24

Fitzpatrick & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Attention Electriciens, maisons de fournitures électriques, marchands et consommateurs dans tout le Sud!!!

L'immense stock d'installations, atelier, machines et contrats existants de Sprouley & Reid, Ltd, coin des rues Baronne et Lafayette, sera vendu à l'enchère absolument publique.

JEUDI, 19 Décembre,

A 11 heures a. m.,

SANS LIMITE OU RESERVE!!

PAR FITZPATRICK & Co., bureau, 409 rue du Camp—Conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du et signé à la Nouvelle Orléans, Lne, le 2 décembre 1907, rendu dans l'affaire de l'Interstate Electric Co. Ltd vs Sprouley & Reid Ltd, ordonnant à Harry W. Fitzpatrick d'annoncer et de vendre à l'enchère publique, après 10 jours, au plus haut enchérisseur, la propriété ci-après décrite, à savoir—

(1) Tout le stock de marchandises, installations, effets mobiliers, selon un inventaire, contenus sur les lieux, coin des rues Baronne et Lafayette, comprenant des fournitures électriques et accessoires de toute description, en grandes quantités et valant des milliers de dollars.

(2) L'atelier splendidement installé et ce qui y appartient, complet, et aussi un nombre de beaux contrats, le tout comme un établissement faisant des affaires.

Conditions—Comptant, pas de limite. Dépôt de 10 0/0 requis.

3 déc—3 10 15 19

ANNONCES JUDICIAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT—No 83,190—Division B—Succession de Bridget McGee, veuve de Alonzo Williams—Attendu que John McAllister a démontré produit la preuve devant la cour qu'il a été nommé gardien du mineur Charles McGee, résidant de la ville de Peoria, Etat de l'Illinois; que ledit mineur a des propriétés et effets dans l'Etat de la Louisiane, que ledit gardien désire transférer ladite propriété et effets hors de l'Etat de la Louisiane et dans l'Etat de l'Illinois, le domicile dudit mineur.

Maintenant c'est pourquoi avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées de faire savoir la cause s'il y a, est ou peuvent dans les trente (30) jours de la date de la première publication de cet avis pourquoi la demande d'edit John McAllister ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.

P. A. DUCOING,
Député-Greffier.

15 nov—15 20 25—déc 2 9 15 17

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage

D'UNE

ETENDUE DE TERRE BIEN SITUEE

Pour Sites de Manufactures, Placement ou Spéculation.

Près des lignes de chars de ceinture et autres chemins de fer.

Dans l'affaire de Marie Cucullu et als vs Sidney Castarede.

No 80,978—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 139 rue Carondelet—JEUDI, le 9 janvier 1908, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 21 novembre 1907 et signé le 27 novembre 1907 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 20 du Faubourg Clouet, maintenant 732, borné par les rues Clouet, Louisa, Claiborne et Derbigny, mesurant 32 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Claiborne sur 241 pieds à la rue Derbigny, sur laquelle il y a une façade de 82 pieds 1 pouce et 4 lignes.

2° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 54 du Faubourg Clouet, maintenant 1156 borné par les rues Clouet, Louisa, Liberté (maintenant Mire) et Feret (maintenant Tonti), mesurant 32 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Liberté (maintenant Mire) sur 241 pieds à la rue Feret (maintenant Tonti), sur laquelle il y a une façade de 82 pieds 1 pouce et 4 lignes.

3° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 58, Faubourg Clouet, maintenant 1226, borné par les rues Clouet, Louisa, Feret (maintenant Tonti) et Verta, (maintenant Rocheblave) mesurant 32 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Feret (maintenant Tonti) sur 241 pieds de profondeur, à la rue Verta (maintenant Rocheblave) sur laquelle ayant une façade de 82 pieds 1 pouce 4 lignes.

4° Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 63 du Faubourg Clouet, maintenant 1210, borné par les rues Clouet, Louisa, Verta (maintenant Rocheblave) et une ligne de quarante arpents du fleuve Mississippi, divisant ladite propriété de la propriété antérieure appartenant à P. J. Trinon et al, mesurant 32 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Verta (maintenant Rocheblave) 241 pieds à ladite ligne, laquelle ayant une façade de 82 pieds 1 pouce 4 lignes.

Sur le côté supérieur est le "Northeastern et le Great Northern Railroads," sur le côté du lac la "Terminal et Prince Railroad" et au-dessous le Chemin de Ceinture.

Conditions — Comptant, 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. Les notes de vente pardevant Chas Schneidman, notaire, aux frais des acquéreurs, les taxes de 1908 devront être payées par les acquéreurs.

Wm Winans Wall, avocat.

8 déc—8 15 22 29—jan 5 9

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JEUDI, LE 9 JANVIER 1908.

Succession de Mme Viola Wade Kelly.

No 84,200—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division E.

COTTAGE SIMPLE,

No 2516 rue Upperline.

Devant être vendu à la Bourse des Propriétés Foncières de la N. O., No 311 rue Baronne, à midi.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur—En vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 3 décembre 1907, et à moi adressé, j'offrirai de vendre JEUDI, le 9 janvier 1908, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Upperline, Robert, Frevet et Sud Robertson, lequel lot de terre est désigné par le No cinq et mesure trente pieds (30') de face à la rue Upperline par une profondeur de cent vingt pieds (120') entre lignes parallèles.

Conditions—Une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance s'il y en a en 1 ou 1 et 2 ans, garantie par les billets usuels du vendeur, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acte de vente devant être passé pardevant Charles A. Butler, notaire, aux frais de l'acquéreur, et l'acquéreur devant déposer 10 0/0 comptant du montant du prix d'achat au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER, Encanteur.
Bureau No 846 rue Commune.

Jno E. Fisher, avocat.

8 déc—8 15 22 29—jan 5 9

AVIS DE SUCCESSIONS.